



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1064) DE MISE A
DISPOSITION DES SALLES COUPERIN ET
BERLIOZ A L'ASSOCIATION « LES ACCENTS –
DIRECTION MUSICALE THIBAUT NOALLY », A
TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-25-184
EN DATE DU 13 JUIN 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Les Accents – Direction Musicale Thibault Noally » représentée son président, Monsieur Frédéric PAILLET, dont le siège est situé 106 boulevard Saint-Germain, 75006 Paris, d'organiser des répétitions d'un ensemble professionnel dans la salle Couperin, le 28 avril de 9h00 à 16h45 et le 29 avril 2025 de 9h00 à 18h00 et dans la salle Berlioz, les 8 et 9 mai 2025 de 9h00 à 18h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association Les Accents – Direction Musicale Thibault Noally» représentée par son président, Monsieur Frédéric PAILLET, domiciliée 106 boulevard Saint-Germain, 75006 Paris, une convention de location de salle pour un montant de 300,68 € T.T.C (trois cent euros et soixante-huit centimes) pour les frais de location auxquels il faut ajouter 242,35 € T.T.C. (deux cent quarante-deux euros et trente-cinq centimes) au titre des frais de gardiennage supplémentaire entraînés, afin d'organiser des répétitions d'un ensemble professionnel dans la salle Couperin, le 28 avril de 9h00 à 16h45 et le 29 avril 2025 de 9h00 à 18h00 et dans la salle Berlioz, les 8 et 9 mai 2025 de 9h00 à 18h00.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250613-lmc1H13142H1-AR
Date de réception en Préfecture : 13/06/2025
Date de Publication : 13/06/2025